

Juin 2022

REMUE-MENINGES à la DGFIP

Par message du 18 mai dernier, le DG s'est adressé aux personnels de la DGFIP pour annoncer, dans le cadre de la préparation des nouvelles orientations stratégiques de la DGFIP qui définiront le prochain contrat d'objectif et de moyens, l'organisation d'un grand « REMUE-MÉNINGES », prétendant associer l'ensemble des agents.

Le fait que ce type de concertation ait été lancé sans y associer en amont les organisations syndicales de la DGFIP démontre la volonté du DG d'ignorer leur représentativité et leur crédibilité, et de les court-circuiter, au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à sa convenance.

Cet objectif est aussi poursuivi dans la mise en œuvre de l'expérimentation des « médiations RH ». Après avoir supprimé les CAP, la DG lance un nouveau « mode alternatif de règlement des différents » !!

**À la CGT, nous ne sommes pas contre TOUT !
Ce que nous voulons,
c'est le meilleur pour les agents et les missions !**



Et nous avons aussi des idées sur :

- l'avenir de nos missions : arrêter les externalisations, assurer une formation professionnelle continue et qualifiante dans les DRFIP et DDFIP, ...
- les conditions d'exercice de nos missions : créer les emplois statutaires nécessaires pour assurer la continuité du service public, titulariser les contractuels ...
- les relations avec nos partenaires : maintenir un service public de proximité et de pleine compétence ...

Nos valeurs ?

L'intérêt général, le sens du service public, l'égalité d'accès et de traitement ...

Nos atouts ?

Maintenir et développer la culture du service public.

Nos marges d'amélioration ?

Redonner aux agents les droits qui leur ont été enlevés, avec par exemple le retour des CAPL et le maintien des CHSCT.

**Ces réunions ne serviront que d'alibis aux futures destructions
de notre administration. **N'y participons pas !****

Nous invitons l'ensemble des agents à nous faire remonter leurs exigences et leurs revendications, qui seront portées par la CGT Finances publiques auprès du DG lors de la bilatérale du 24 juin prochain.

AUGMENTER NOS RÉMUNÉRATIONS

Entre 1991 et 2021, la valeur du point d'indice a perdu 17 % par rapport à l'Indice des prix à la consommation. Le gel de la valeur du point d'indice a été maintenu de manière quasi constante depuis 2010, cela conduit à des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour les agentes et les agents. Depuis le 1er mai, avec l'augmentation du SMIC et l'ajustement du minimum Fonction publique, les 7 premiers échelons du premier grade de la catégorie C, les 3 premiers échelons du 2e grade de la catégorie C ainsi que les 2 premiers échelons du premier grade de la catégorie B sont tous payés au SMIC, soit à l'indice majoré 352 !

C'est inacceptable.

Que dit MACRON ? Ce 21 mars lors de la présentation de son programme, il explique vouloir « rebattre les cartes de l'organisation des rémunérations » et il ajoute « la manière dont on a cloisonné les choses [entre les catégories C, B et A] n'est plus adaptée à la réalité ». Il s'agit bien d'exploser encore plus nos statuts et d'individualiser nos salaires au mérite et à la fonction.

Le gel du point d'indice n'est pas une question de moyens mais bel et est bien de priorités politiques.



Les revendications immédiates de la CGT 1° L'augmentation de la valeur du point

Depuis plus d'un an, la CGT revendique « 10% d'augmentation de salaire tout de suite » dans le cadre de sa campagne « 10 % pour la Fonction publique ».

La forte augmentation du coût de la vie dans le contexte de crise internationale et la nécessaire prise en compte des pertes subies depuis le début de la politique de gel en 2010 donnent encore davantage de pertinence et d'acuité à l'urgence d'une revalorisation d'une ampleur inédite du point d'indice avec effet rétroactif au 1er janvier.

Cette première et significative mesure de rétablissement du pouvoir d'achat doit être d'un niveau permettant immédiatement qu'un passage d'échelon conduise à nouveau à un gain de rémunération, à tous les niveaux de la grille indiciaire.

2° L'indexation de la valeur du point sur l'inflation

Le cours soutenu de l'inflation – certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant bientôt dépasser les 8 % - justifie de prendre des dispositions adaptées.

En conséquence, la CGT revendique l'indexation de la valeur du point sur l'Indice des Prix à la Consommation, toujours avec effet rétroactif au 1er janvier.

Ainsi, quel que soit le rythme de l'inflation dans les mois qui viennent, le pouvoir d'achat des agentes et des agents sera sauvé.

Ce n'est pas impossible : de 1973 à 1980 inclus, période où l'inflation avait également atteint des niveaux élevés, les mesures générales sur les salaires (revalorisation du point + octroi de points uniformes) ont permis une augmentation de 137 % des traitements pour une inflation mesurée à 131 %.

Une réforme des retraites injuste et injustifiée !

A partir de quel âge une personne commence-t-elle à voir sa santé se dégrader ? Environ 64 ans ! Une réforme des retraites est-elle indispensable ?

Non de l'avis même du Conseil de l'Orientation des Retraites ! Un retour à l'équilibre s'opérera même dans quelques années.

Mutations

A l'issue du mouvement local :

Catégorie A :

20 demandes, 12 mouvements

Catégorie B :

24 demandes, 20 mouvements

Catégorie C :

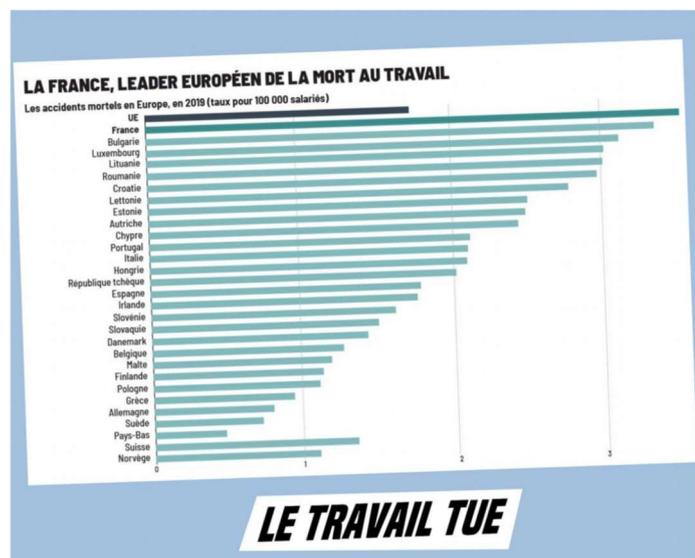
13 demandes, 11 mouvements

25 vacances : 1 A, 9 B & 15 C

CHAMPIONS D'EUROPE

Les chiffres des accidents du travail en Europe concernant l'année 2019 sont tombés fin avril dernier. Et cocorico, **la France est en tête du « palmarès » avec deux mort-es par jour au travail**, et 90 blessé-es !

Et pourtant, ce chiffre français est sans doute sous évalué avec une sous déclaration des accidents du travail systématique. La sous déclaration permet non seulement aux employeurs de ne pas faire augmenter leurs statistiques d'accident du travail (ce qui les obligerait à sur-cotiser aux caisses sociales), mais prive également les salarié-es de leurs droits, et notamment à un meilleur remboursement de leurs soins de santé.



En direct du CTL :

53 % des agents ont répondu à l'Observatoire interne. Les agents trouvent que la Direction n'évolue pas dans le bon sens, que le changement est trop rapide mais ils sont fiers d'y travailler. La charge de travail a augmenté mais les agents en sont satisfaits ainsi que de leurs conditions matérielles. Le service délivré aux usagers est de bonne qualité malgré des effectifs en baisse constante.

Tableau de bord de veille sociale TBVS : les indicateurs sont bons !!

La formation professionnelle : Nous avons demandé une meilleure reconnaissance du tutorat

SCG Poitiers extérieur au 01/01/2023 : belle usine à gaz, 1 SGC, 2 sites jusque fin 2025

Lisez notre liminaire tout ou presque est dedans

Certaines morts ne sont pas non plus rattachées au travail quand bien même il s'agit d'accidents de trajet ou de cancers liés aux expositions professionnelles ou encore de suicides.

Sachant que la France était 13^e sur les 28 pays de l'UE en 2015, on constate une aggravation inouïe du problème.

Difficile de ne pas **faire le lien avec la casse du Code du Travail initié par la loi El Khomry** et la loi travail 2 par les ordonnances Macron. Ces deux lois ont supprimé bon nombre de garanties collectives et individuelles aux travailleurs et travailleuses. Cela crée un climat d'impunité pour les employeurs.

En France tout particulièrement, la destruction sur 10 ans de l'Inspection du Travail et la fin des CHSCT a mis en place les conditions de l'impunité patronale.

Et les CHSCT du public disparaîtront fin 2022.

Que faire ? Il faut réarmer les travailleurs et travailleuses pour rééquilibrer le rapport de force en leur faveur :

- retour d'un vrai CHSCT partout ;
- abrogation des Lois Travail ;
- renforcement de l'Inspection du Travail ;
- renforcement de la prévention ;
- droits des victimes reconnus ;
- sanctions pénales dissuasives,

Tout ceci nécessite de renforcer le champ syndical,

si ce n'est déjà fait, syndique toi !

Pour ne pas perdre sa vie à la gagner !

La CGT Finances
présente :

LES CONTES DE L'ADHESION



Qu'on se raconte le soir pour ne pas adhérer à la CGT

Conte n°1



*J'ai la win, je me fais tout seul,
je n'ai besoin de personne,
surtout pas d'un syndicat !*

La réalité :

La win ça va, ça vient, c'est comme la queue du chien...
Le jour où on a un problème, mieux vaut ne pas être seul.

*Si je me syndique à la CGT, je serai
mal vu, je serai sur liste noire*

La réalité :

Les listes discriminatoires, ça peut exister en TPE/PME.
A la DGFIP, ça relève pour l'instant du conte fantastique.
C'est tout simplement interdit (Article L2141-5 code du travail).

Conte n°2



Conte n°3



*Les syndicaliss c'est tous
des communistes !*

La réalité :

Pas seulement ! La Charte d'Amiens de 1906 prévoit que nous
ne nous préoccupions ni des partis ni des sectes pour mener la
lutte contre l'exploitation des travailleurs :))

Conte n°4



*Les syndicats veulent mon bel argent
pour le boire, et puis c'est trop cher !*

La réalité :

Chaque section a un commissaire aux comptes et la cotisation
donne droit à un crédit d'impôt de 66% du total des cotisations



Terminé les histoires, j'adhère à la CGT !
(se diriger pour cela vers le cégétiste le plus proche)

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade :Échelon : Indice :Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr